

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2019

Etaient présents : Mme DUBOIS (Proc de Mme GONDRY). MM. MARTIN. JAKUBOWSKI (Proc de M. RICHARD Denis). Mmes MEQUIGNON. NOBLE. COURTIN. MALECKI. MM. VANDERSTEEN. PRETTRE. Mmes BRUYER. MILLER. MM SMURAGA. RUCAR. (Proc de M. JUSZCZAK). HAGE (Proc de Mme VAN HEGHE). Mmes VAN HEGHE (Arrivée en cours de séance à 19 H 20). PECRIAUX. WOS. MAGDELON (Proc de M. COOL). BARLET. M. FRANCONVILLE. Mmes DEHAENE. SIMON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents, excusés : Mme. GONDRY. MM JUSZCZAK. RICHARD Denis. COOL.

Etaient absents : MM. CASTIEN. RICHARD Jean-Claude. Mme SENECHAL.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 01 Avril 2019
- 4 - Budget 2019 - Décision Modificative N° 1
- 5 - Dourges « FESTIV'ÉTÉ » Subvention à l'Association « Dourges Animation »
- 6 - Frais de Mission - Déplacement de Madame le Maire, Messieurs Bernard MARTIN, André JAKUBOWSKI, Adjoint, Mesdames Anne-Marie BRUYER, Claire MILLER Conseillères Municipales Déléguées et de Monsieur Edmond OSZCZAK, Responsable du Service Culture-Communication, A RASZKOW.
- 7 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Actualisation des Tarifs Maximaux applicables en 2020
- 8 - Contrat Territorial d'Aménagement et de Développement - Engagements entre le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Dourges - Livret V -
- 9 - Centre de Loisirs 2019-2020 - Recrutement et Rémunération du Personnel -
- 10 - Personnel Communal - Modification du Tableau des Effectifs -
- 11 - Temps Partiel - Modalités d'Application -
- 12 - Mise en Place du Règlement de Formation des Agents Municipaux -
- 13 - Fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- 14 - Association des Communes Minières Nord-Pas-de-Calais - Désignation d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration

- 15 - Règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Les Coccinelles »
- Modification -
- 16 - Halte-garderie « Les Coccinelles » - Convention entre l'Association COLLINE ACEPP et la Ville de Dourges
- 17 - Convention Réseau Transport Electricité Liaison souterraine - Terrains « A l'ouest du Moulin neuf » et « Les deux nuits sud »
- 18 - Convention Réseau Transport Electricité Liaison souterraine - Terrains « Les Longues Bornes » et « Au chemin des Morts »
- 19 - Convention relative à la rétrocession et au classement dans le domaine public communal des voiries et des équipements communs du lotissement « Le Domaine du Parc »
- 20 - Convention d'Utilité Sociale de Maisons & Cités 2019-2024 - Avis de la Commune -
- 21 - Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de l'unité hydrographique cohérente n°6 « canal de la haute Deûle, dérivation de la Scarpe et de la Scarpe moyenne » - Enquête publique relative à la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau par les voies navigables de France - Avis du Conseil Municipal-
- 22 - Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins versants de la marque et de la Deûle (Sage Marque-Deûle) - Avis de la Commune -
- 23 - Compte-rendu des Commissions

Madame le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1 - Appel

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Marion WOS est désignée secrétaire de séance.

3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 01 Avril 2019

Le Compte Rendu est adopté par 18 voix Pour, 4 Contre et 4 Abstentions.

4 - Budget 2019 - Décision Modificative N° 1

La Décision Modificative n° 1 est adoptée à l'Unanimité.

5 - Dourges « FESTIV'ÉTÉ » Subvention à l'Association « Dourges Animation »

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

Reconduit la participation financière de la Ville pour l'organisation des animations estivales, en partenariat avec la Région, par le versement d'une subvention à l'Association « Dourges Animation » à hauteur de 4 860 Euros.

6 - Frais de Mission - Déplacement de Madame le Maire, Messieurs Bernard MARTIN, André JAKUBOWSKI, Adjoints, Mesdames Anne-Marie BRUYER, Claire MILLER Conseillères Municipales Déléguées et de Monsieur Edmond OSZCZAK, Responsable du Service Culture-Communication, A RASZKOW.

Le Conseil Municipal par 18 Voix Pour et 4 Abstentions, entérine le déplacement de Madame le Maire, Messieurs Bernard MARTIN, André JAKUBOWSKI Adjoints, Mesdames Anne-Marie BRUYER, Claire MILLER, Conseillères Municipales Déléguées et Edmond OSZCZAK à RASZKOW du 23 au 27 août 2019 ainsi que la prise en charge des frais de mission par la Commune.

Messieurs Bernard MARTIN, André JAKUBOWSKI et Mesdames Anne-Marie BRUYER et Claire MILLER ne prenant pas part au vote.

7 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Actualisation des Tarifs Maximaux applicables en 2020

Le Conseil Municipal fixe, à l'Unanimité, pour l'année 2020, les tarifs maximaux de taxe locale, soit pour la commune de Dourges 21,10 € (Commune de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus).

8 - Contrat Territorial d'Aménagement et de Développement - Engagements entre le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Dourges - Livret V -

- Arrivée de Mme Sabine VAN HEGHE à 19 h 20 -

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Madame le Maire à signer le Livret Communal dans le cadre de la Contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais pour la construction d'une salle de sport.

9 - Centres de Loisirs 2019-2020 - Recrutement et Rémunération du Personnel -

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Madame le Maire à recruter le personnel pour encadrer les Centres de Loisirs des vacances scolaires et Décide de le rémunérer sur le barème des indemnités journalières ci-après, par jour de fonctionnement, de préparation et de rangement :

FONCTION	AGE	DEGRE DE FORMATION	JOURNEE
Directeur	+ 21	B.A.F.D. Titulaire Ou équivalent	75,00 €
Directeur	+ 21	B.A.F.D. En cours de formation	70,00 €
Directeur	+ 21	B.A.F.A. Titulaire	62,00 €
Sous-Directeur	+ ou - 21	B.A.F.D. Titulaire Ou équivalent	68,00 €
Sous-Directeur	+ ou - 21	B.A.F.D. En cours de formation	67,00 €
Sous-Directeur	+ ou - 21	B.A.F.A. Titulaire Ou équivalent	62,00 €
Responsable Camping	+ ou - 21	B.A.F.A. Titulaire Ou équivalent	62,00 €
Surveillant baignade (1)	+ 18	Titulaire soit de : - Surveillant de baignade, - BPJEPS AAN (activités aquatiques et de la natation), - DEJEPS spécialité « natation course », - BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).	64,00€
Animateur	+ 18	B.A.F.A. Titulaire Ou équivalent	57,00 €
Animateur	+ 18	B.A.F.A. En cours de formation	51,00 €
Animateur	-18	B.A.F.A. Titulaire Ou équivalent	51,00 €
Animateur	-18	B.A.F.A. En cours de formation	46,00 €
Animateur spécialisé (2)	+18	Diplôme dans le secteur médico-social en relation avec les enfants	62,00€
Personnel Communal		Taux horaire habituel d'activités	

(1) Cette journée sera perçue seulement lors d'une activité baignade hors piscine.

(2) Cette journée sera perçue seulement lors de l'encadrement d'un enfant nécessitant d'un accompagnement individuel.

S'ajoutent à ces indemnités :

- Les avantages en nature : repas pris au cours du C.L.S.H,
- Les frais de déplacement avec véhicule personnel du Directeur, de ses adjoints et du responsable camping seront payés en indemnités kilométriques sur justification des différents déplacements conformément aux taux en vigueur et en fonction de la puissance du véhicule,
- La prime journalière de :
 - o 2,00 € aux Animateurs diplômés secouristes ou A.F.P.S. / P.S.C.1 ;
 - o 16,00 € au Responsable et aux animateurs d'activités « Camping » ;
 - o 18,00 € par jour + repas pour le gardiennage camping – samedi, dimanche et jours fériés (primes cumulables) ;
 - o 8,00 € par matinée ou par soirée aux animateurs assurant la garderie.
- Le remboursement d'une partie du coût de formation de base d'animateur dans la limite de 50% des frais de stage par an, remboursement dès la fin du stage sur attestation justificative, déduction faite de la participation de certains organismes.

10 - Personnel Communal - Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Madame le Maire à modifier le tableau des effectifs par la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019.

11 - Temps Partiel - Modalités d'Application -

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte les modalités d'application du temps partiel relatives à l'organisation temporelle et à l'organisation administrative.

12 - Mise en Place du Règlement de Formation des Agents Municipaux -

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte le règlement de formation des Agents Municipaux, fixant les modalités de mise en œuvre des formations dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale.

13 - Fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, décide de fixer à 61, le nombre total de sièges de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Hénin-

Carvin et de répartir les sièges de la manière suivante entre les quatorze communes membres :

	Répartition actuelle	POPULATION MUNICIPALE 1ER JANVIER 2016	Répartition accord local 2020	Application stricte de la loi (à défaut d'accord local)
BOIS-BERNARD	1	827	1	1
CARVIN	9	17167	8	7
COURCELLES-LES-LENS	3	7630	4	3
COURRIERES	5	10579	5	4
DOURGES	3	5828	3	2
DROCOURT	2	2936	2	1
EVIN-MALMAISON	2	4580	2	1
HENIN-BEAUMONT	11	25901	12	11
LEFOREST	4	7112	3	3
LIBERCOURT	4	8396	4	3
MONTIGNY-EN-GOHELLE	5	10185	5	4
NOYELLES-GODAULT	3	5922	3	2
OIGNIES	5	9692	5	4
ROUVROY	4	8698	4	3
TOTAL	61	125 453	61	49

14 - Association des Communes Minières Nord-Pas-de-Calais - Désignation d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration

L'élection a lieu par vote à bulletin secret conformément aux articles L 2121-20 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales.

Madame Sabine VAN HEGHE propose sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, il est procédé au vote.

Les Élus du Groupe Majoritaire ne prennent pas part au vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Ne prennent pas part au vote : 17
- Nombre de votants présents ou représentés : 9
- Suffrages exprimés : 9

Madame Sabine VAN HEGHE ayant obtenu 9 voix, soit l'unanimité des suffrages exprimés, est désignée en qualité de représentant de la Commune de Dourges au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Communes Minières.

15 - Règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Les Coccinelles » - Modification -

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte le Règlement de Fonctionnement de la Halte-Garderie « Les Coccinelles », au vu de la demande d'un agrément modulé, auprès des Services du Département du Pas-de-Calais afin d'optimiser le taux d'occupation de la structure et de la mise en place de la contractualisation pour les accueils réguliers des enfants.

16 - Halte-garderie « Les Coccinelles » - Convention entre l'Association COLLINE ACEPP et la Ville de Dourges

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Madame le Maire à signer la Convention avec l'Association COLLINE ACEPP, dans le but d'accompagner la Commune à l'analyse de l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre en petite enfance.

17 - Convention Réseau Transport Electricité Liaison souterraine - Terrains « A l'ouest du Moulin neuf » et « Les deux nuits sud »

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de passage relative à l'établissement et à l'exploitation de l'ouvrage dans le cadre de la construction de la liaison souterraine à 225 000 Volts Asturies-Courrières pour les parcelles AK 326, 327, 329, 274, 288 et AL 367 et 366 et **approuve** le versement d'une indemnité compensatrice à hauteur de 4 227 euros.

18 - Convention Réseau Transport Electricité Liaison souterraine - Terrains « Les Longues Bornes » et « Au chemin des Morts »

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de passage relative à l'établissement et à l'exploitation de l'ouvrage dans le cadre de la construction de la liaison souterraine à 225 000 Volts Asturies-Courrières pour les parcelles ZD 93 et ZC 60 et approuve le versement d'une indemnité compensatrice à hauteur de 1 612 Euros.

19 - Convention relative à la rétrocession et au classement dans le domaine public communal des voiries et des équipements communs du lotissement « Le Domaine du Parc »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la rétrocession des voiries, des espaces verts et des équipements communs du lotissement « Le Domaine du Parc », après l'achèvement des travaux et après constatation de leur conformité.

20 - Convention d'Utilité Sociale de Maisons & Cités 2019-2024 - Avis de la Commune -

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, émet Un Avis Défavorable au plan de mise en vente de logements présenté par Maisons & Cités pour la période de la CUS 2019-2024.

21 - Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de l'unité hydrographique cohérente n°6 « canal de la haute Deûle, dérivation de la Scarpe et de la Scarpe moyenne » - Enquête publique relative à la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau par les voies navigables de France - Avis du Conseil Municipal-

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, émet un Avis Favorable à la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau par les voies navigables de France concernant l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de l'unité hydrographique cohérente N° 6 « Canal de la Haute Deûle, Dérivation de la Scarpe et de la Scarpe Moyenne ».

22 - Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins versants de la marque et de la Deûle (Sage Marque-Deûle) - Avis de la Commune -

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, émet un Avis Favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SAGE Marque-Deûle).

23 - Compte-rendu des Commissions

Monsieur André JAKUBOWSKI rend compte des travaux de la Commission « Travaux - Environnement Urbain - Projet d'urbanisation » du 14 Juin 2019.

Monsieur Pascal VANDERSTEEN rend compte des travaux de la Commission « Sécurité - Animations locales - Fêtes et Cérémonies » du 09 Mai 2019.

Monsieur Pascal VANDERSTEEN rend compte des travaux de la Commission « Sécurité - Animations locales - Fêtes et Cérémonies » du 21 Juin 2019.

Madame Joseline NOBLE rend compte des travaux de la Commission « Vie Scolaire - Petite Enfance - Jeunesse - Culture et Partenariat avec la Ville de Raszkow » du 12 Juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 2 Juillet 2019 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,
Jeanne-Marie DUBOIS



